

HARANGVE

LA

FAICTE AV ROY, PAR LE PREVOST DES Marchans de ceste ville de Paris, en l'assemblee des Estats, le dixseptiesme Octobre 1588.

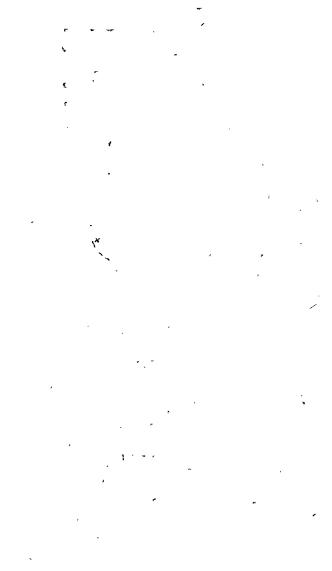


A PARIS,

Chez Michel Ioüin, ruë S. Iacques, à l'enseigne de la Souche.

M. D. LXXXVIII.

Auec permission.





LA HARANGVE FAI-CTEAVROY, PAR LE Preuest des Marchans de ceste ville de Paris, en l'assemblee des Estats, le 17. Octobre 1588.

IRE,
Ayant pleu à vot
ftreMaiesté ouurir
so cœur & ses sainctes intentions à
son peuple & j'as-

seurer de sa charite vrayement paternelle, vos tres-humbles, tresobeissans & tres-sidelles subiets du tiers estat, louent premierement Dieu, qui a ietté ses yeux de miseri-

A ij

corde sur nous en l'extremité de nos afflictions & apres rendent infinies graces à vostre Maiesté, laquelle recogno:ssant la puissance ordonnee d'enhault pour regir ce fle tres-chrestienne Monarchie par toute doulceut a daigné fencliner à nos tres-humbles requestes ouyr nos griefs & doleaces & monstrer vn singulier desir de mettre son peuple en vigueur, auquel certes il ne reste que la parolle encores bien foible & bien debile, (Sire) labonté & clemence qui est née auéc cesteMaiesté queDieu faict reluire en vostre face, nous promet ce què nous auons requis & souhaitté auectant de larmes & continuelles prieres, que vostre Majesté suyuat les veux qui luy a pleu en faire 🤆 & l'exemple de ses ancestres, lesquels elle esgalle voire & surpasse en tou-

repieté restablira nostre saincte religion en son entier, par l'extirpation de toutes erreurs & heresies, reglera & remettra tous les ordres alterez par l'iniure du temps en leur premiere forme, & donnera soulagement à son pauure peuple, sans lequel nous pouuons dire auec verité, que nous sommes menacez d'vne entiere desolation & ruine de tout l'Estat. En quoy (Si RE) nous protestons de ne manquer nullement de nostre tres-humble tres-fidelle & tres-deuotieux seruice, & de n'y espargner nos propres vies, iusques au dernier sosupir, ne les pouuant mieux employer que pour l'honneur de celuy lequel a respandu son sang pour nous, & duquel nous n'attendons moins que ou la damnation eternelle si nouos ctinuons en l'aduancement de sa gloire, par des considerations de quelque prudence humaine, ou l'immortelle beatitude si constamment nous perseuerons à embrasser sa cause, & la foy & creance qu'il nous à laissé sur laquelle (SIRE) est fondee la perdurable fermeté de vostre tres-chrestienne Couronne, & sans laquelle elle ne peult en façon quelconque subsister.

Prononcee à genoux.

PRIERES A DIEV POVR LES ESTATS.

O M M E il aye pleu au Roy conuoquer les Estats pour le bien & repos de son peuple au seruice de

Dieu, & conservation de sa Couronne: & à ceste sin mander à tous Archeuesques & Euesques de ce Royaume par ses patentes de Blois, de disposer tous ses subiets de leurs dioceses, à faire prieres à Dieu pour paruenir à ce bien : c'est la raison que nous nous mettions en debuoir de requerir à Dieu pardon de noz fautes & offenses, en intentió de nous amender à l'aduenir. Et à ceste sin le prieront instamment de nous enseigner à faire sa saincte volonté: tellement atrirer & esseuer à soy noz pensees, desirs & affections, que tout le cours de nostre vie, puissions faire chose qui luy aggree, & nous soit salutaire.

Prieres pour la foy & religion.

fement & conservation de la foy & religion Catholique, vnion de son Eglise, conversion des insidelles, extirpation des heresies, & reductió des deuoyez en son troupeau & bergerie, à ce qu'estans tous vnis ensemble par son saince Esprit, & lien d'estroitte charité, fassions mesme profession du Christianis-

19

me d'un cœur, bouche, consentement & maniere pareille & conforme.

de

Pour l'Estat de l'Eglise.

Nous le prirons pour les Ministres de l'Eglise, tant en chef qu'es membres, specialement pour nostre saince Pere le Pape, & pour reuerendissime Cardinaux, Archeuesques, Euesques, & autres Prelats de France: à ce qu'ils manient en telle loyauté le talent qu'il leur est commis, que le voyons multiplier à l'exaltation de son sainct nom, auancement de sonEglise, & exemplaires edification du peuple Chrestien.

Nous pritons pour tous ceux qui ont charge d'ames souz eux: à ce qu'il plaise à Dieu leur donner

B

l'addresse & coduicte de son saince Esprit, pour l'execution de leur ministere, à ce qu'en sin ils perçoiuent la moisson de leurs semences spirituelles, au salut de leur ame.

Nous prirons pour tous religieux, à ce qu'ils accomplissent tellement leurs vœux & sainctes promesses, qu'ils en obtiennent la grace de Dieu, & que participions à leurs prieres & bienfaits, & eux aux nostres.

Pour le Roy.

Ous prierons pour le Roy trefchrestien: à ce que dressans ses desseins à la manutétion de la saincte foy Catholique, & soulagemet de ses subiets, Dieu luy donne heureux accroissement en toute vertu, grandeur & prosperité.

Pour la Royne Mere.

More du Roy: à ce que Dieu la laisse si longuement en ce monde, qu'elle puisse par sa prudéce ayder au Roy à composer tous les disserens de son Royaume, à la dessence de la saincte foy Catholique, grandeur & accroissement de la Couronne & repos de la France.

Pour la Royne regnante.

Nous prierons pour la Royne: à ce que Dieu la conserue auec le Roy son espoux en bonne & indissoluble amitié, suscitation de lignce, heureuse prosperité, & augmentation de ses graces.

Pour tous les Princes Catholiques.

Princès & Catholiques: à ce que Dieu les preserue, & vnisse enfemble en telle amitié & intelligéze, que le Roy soit par tout obey, de eux soubs sa gradeur recogneuz & honorez comme appartient: & que le peuple se ressentant de ceste vnion & concorde puisse viure en paix auec Dieu & son prochain.

Pour le Conseil du Roy.

NOus prierons pour le Conseil du Roy: à ce que ceux qui ont cest honneur d'y estre appellez, prouuoyent si sagement & en toute loyauté aux affaires publiques, que puissions veoir florir ce Royaume en vnion & soy & religion Catholique, auec serme paix, sans schisme, division n'y partialité,

Pour la Iustice.

Ous prierons pour les Mini-ftres de la Iustice: à ce qu'il plaistres de la Iustice:à ce qu'il plain se à Dieu leur communiquer les d graces de son sainct Esprit, afin f qu'elle soit nettement & droistement administree à vn chaçun selo sa saincte volonté, sans acception depersonne, au bien & soulagement des bons, & punition exentplaire des mauuais.

Pour la Noblesse.

111

cz,

es,

ıγ-

N Ous prierons Dieu, qu'il vueille receuoir en sa saincte protection la noblesse de France, & la rédre si affectionnee enuers le Roy n son Prince naturel & leigneur souuerain (soubs l'auctorité duquel elle porte le glaiue) que l'obeissance & force luy demeurent par tout, au bien & repos du public.

Pour la Gendarmerie.

Ous prierons pour la Gendarmerie, à ce que Dieu la preserue de tout encombre, & face la grace de si bien s'employer au seruice du Roy, sans oppression de ses subiets, qu'elle en reçoiue guerdon immarces sible aux siecles des siecles.

Pour les Marchans Artifans & Laboureurs,

Marchans. Artisans & Laboureurs: à ce qu'ils puissent en seureté de leurs personnes, faire & exercer leurs estats à l'vtilité de la commune societé, & qu'ils y prositent tellement, qu'ils acquierent biens eternels & perdurables en Paradis. Ainsi soit-il.

